

PORT DU CASQUE

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE RÉPOND AUX INQUIÉTUDES D'EQUILIBERTÉ

Après plusieurs interpellations parlementaires tout au long de l'année 2009, le ministère des Sports et de la Jeunesse vient enfin de donner sa réponse sur le port obligatoire du casque à cheval. Une réponse écrite au député du Gard Yvan Lachaud, en date du 22 décembre 2009, et par la même occasion, une réponse à EquiLiberté, dont la lettre de protestation a été reprise in extenso par le député gardois, pour en faire sa question écrite au ministre. Rappel des faits...

23 JANVIER 2009

EquiLiberté adresse au député des Yvelines Jacques Myard, une lettre relative à la proposition de loi de ce dernier, tendant à rendre le port du casque à cheval obligatoire en tous lieux. EquiLiberté proteste contre l'obligation légale et générale souhaitée par le député ; conteste les chiffres et les appréciations qui guident sa démarche ; et demande un rendez-vous pour discuter, avant toute autre forme d'action.

12 FÉVRIER 2009

Le député Jacques Myard répond à EquiLiberté. Il réaffirme sa détermination à généraliser le port du casque comme une mesure de sécurité publique, reste insensible à tout argumentaire relatif à la liberté d'appréciation de chaque cavalier et accepte de recevoir le président d'EquiLiberté, Yves Dumont, à Maisons-Laffitte. Rendez-vous est pris pour le 4 mai 2009.

JANVIER – FÉVRIER – MARS – AVRIL – MAI – JUIN 2009

Les cavaliers d'extérieur se mobilisent sur la question du casque. Ici les westerners, là les gardians, ailleurs, les professionnels et amateurs de spectacles équestres manifestent leur opposition à la proposition du député Myard. Les uns au nom des coutumes ancestrales de leur pratique équestre, les autres au titre de l'incompatibilité du casque et de leur discipline. Tous ont en commun la volonté de laisser chaque cavalier libre de choisir les moyens de sa propre sécurité.

Dans le même temps, la presse équestre relaie timidement l'écho du débat. La revue *Randonner à Cheval* prend position contre l'obligation. *Cheval Magazine* ne se prononce pas mais n'ouvre pas ses pages aux opposants au casque obligatoire.

Au contraire, l'avocat de la Fédération française d'Equitation (FFE) trouve un accueil bienveillant pour exprimer son soutien à la proposition de loi visant à rendre le port du casque obligatoire. La FFE ne prend pas officiellement position contre le casque.

4 MAI 2009

Maisons-Laffitte. Rencontre entre Jacques Myard, député des Yvelines et auteur de la proposition de loi relative au port obligatoire du casque, Yves Dumont, président d'EquiLiberté, et Jean-Christophe Gaven, administrateur d'EquiLiberté. Comme relaté dans *EquiLiberté Infos*, la rencontre est aussi franche que cordiale, permettant à chacun de développer les arguments avancés dans les courriers précédents. Elle confirme les doutes d'EquiLiberté sur la fiabilité des chiffres avancés par Jacques

Myard en matière d'accidentologie équestre et surtout l'absence complète d'étude épidémiologique. Il semble que le député, connu pour ses coups d'éclat, cherche surtout à faire débat, sans cacher l'émotion suscitée par un accident récemment survenu dans sa ville. Il n'empêche : la France rurale où les randonneurs aiment se promener n'a rien de commun avec les dangers urbains de Maisons-Laffitte... A chaque maire de juger de la dangerosité de tel ou tel passage ! Pas à une loi générale et uniformisatrice !

8 JUILLET 2009

Sous la pression de diverses oppositions, Jacques Myard consent à amender sa proposition. Il maintient son souhait de rendre obligatoire le port du casque à cheval mais admet quelques dérogations. D'après cette nouvelle mouture, les préfets pourraient autoriser, au cas par cas, les cavaliers de spectacles et animations équestres à ne pas porter le casque. Idem pour les manifestations équestres. Mais rien pour le simple randonneur ou promeneur ordinaire... Seul avec son cheval au milieu des Cévennes serait plus dangereux qu'au milieu d'un défilé au centre-ville de Maisons-Laffitte... On n'y comprend plus rien ! Preuve est faite que le texte est mal ficelé, irréfléchi. La dictature de l'émotion et de l'audimat, sans doute...

L'opposition continue donc. Au rythme de la procédure parlementaire et de ses priorités. Depuis le début de l'année, ce sont près de dix députés ou sénateurs qui ont posé leur question inquiète au secrétariat d'Etat aux Sports, sans réponse...

22 DÉCEMBRE 2009

La réponse ministérielle tombe enfin ! Comme un cadeau de Noël ! Rama Yade, secrétaire d'Etat aux Sports, répond en effet à une question écrite formulée le 14 avril 2009 par le député gardois Yvan Lachaud. **Sa question était alors entièrement formulée par le texte de la lettre d'EquiLiberté du 29 janvier 2009**, dont elle reprenait l'essentiel des arguments.

A ce jour, la réponse du ministère est très claire : **rendre obligatoire le port du casque à cheval n'est pas à l'ordre du jour**. La secrétaire d'Etat s'en remet à la **prévention** pour amener les cavaliers à juger eux-mêmes les risques de leur pratique et choisir les moyens appropriés. La décision de généraliser le port du casque impliquerait, selon la ministre, un travail sérieux et une concertation générale qui n'ont jamais été entrepris. En outre, l'absence de précédents européens est regardée comme un motif suffisant pour ne pas innover aussi légèrement en la matière.

A n'en pas douter, cette décision est une victoire importante, compte-tenu des caractères propres à notre procédure législative, qui laisse peu de chance aux propositions de loi non soutenues par le gouvernement et les ministères de tutelle. Mais attention : ce n'est qu'une victoire d'étape ! La vigilance reste de mise et le combat continue, sur ce sujet, sur des fronts très nombreux. Et EquiLiberté ne désarmera pas.

Détermination, clarté, patience : la voie choisie par EquiLiberté reste d'actualité. Nous continuerons la veille, et nous continuerons d'alerter nos élus. On aimerait seulement que d'autres se positionnent aussi franchement en faveur de leurs nombreux cavaliers d'extérieur. Qu'en dit la FFE ? Et son avocat ?

Des arguments qui font mouche...

Côté EquiLiberté, les motifs d'opposition à la proposition de loi de Jacques Myard étaient nombreux :

- chiffres non fondés en matière d'accidentologie équestre
- confusion entre les disciplines équestres et notamment les pratiques sportives à risque et la randonnée paisible et lente
- confusion entre les risques urbains de Maisons-Laffitte, cité équestre à quelques kilomètres de Paris, et le reste des provinces rurales, recherchées par les randonneurs en priorité
- inutilité d'une décision générale, infantilisante pour des cavaliers qui doivent savoir apprécier eux-mêmes les conditions de sécurité de leur pratique
- mépris et méconnaissance du milieu équestre, notamment des acteurs du tourisme équestre, non consultés et mal connus
- inégalité de traitement avec d'autres sports où le port du casque n'est pas obligatoire (ski, cyclotourisme, escalade, etc.)
- port du casque déjà obligatoire dans les activités équestres les plus accidentogènes (compétition, enseignement)
- amélioration de la prévention, notamment en diffusant une vraie culture de l'équitation d'extérieur dans les centres équestres, afin que les cavaliers issus des écoles d'équitation sachent se comporter à cheval en extérieur et y mesurer justement les conditions et risques de pratique.

Côté Ministère des Sports et de la Jeunesse, les motifs d'opposition à la proposition de loi de Jacques Myard ne peuvent que nous satisfaire et nous encourager :

- chiffres non fondés et sources inconnues
- absence d'étude officielle sur les accidents liés à la pratique de l'équitation en général, et à celle de l'équitation « sur la voie publique » en particulier
- absence de précédent européen
- absence de concertation avec les acteurs concernés du milieu équestre
- rôle des mesures de prévention relatives aux équipements de sécurité individuels